

Marchés financiers européens: contrats de garantie financière et sécurité juridique, impact sur les PME

2001/0086(COD) - 12/03/2002 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Même si certaines parties importantes du texte original de la proposition ont été réécrites, la position commune préserve l'essentiel de la proposition initiale de la Commission en reprenant les éléments clés contenus dans sa proposition initiale et dans les amendements du Parlement européen avalisés lors des négociations du Conseil. La Commission soutient donc ce texte de position commune sur une directive attendue de longue date, car essentielle au bon fonctionnement des marchés financiers de gros comme à l'achèvement d'un marché des valeurs mobilières intégré d'ici fin 2003.